

Colloque international « Economie sociale et solidaire : nouvelles pratiques et dynamiques territoriales »

Nantes, 29-30 septembre 2008

## **La difficile mise en relation du commerce équitable et des circuits courts à travers la promotion en Bretagne d'un « commerce équitable local »**

**Ronan Le Velly**

Enseignant à l'Université de Nantes, chercheur au Centre nantais de sociologie.

UFR Droit et sciences politiques, Chemin de la Censive-du-Tertre,

BP 81307, 44313 Nantes cedex 3, France

rlevelly@voila.fr

**Résumé :** Dans cette communication, nous observons différentes tentatives de promotion d'un commerce équitable Nord-Nord en Bretagne, impliquant d'établir des équivalences entre le commerce équitable et les circuits courts et de tisser des collaborations entre des acteurs du monde du commerce équitable et du monde agricole. Pour cela, nous empruntons successivement deux approches théoriques, retraçant chacune une face des processus en cours. Le concept de médiation, issu de la Sociologie de la traduction, est d'abord mobilisé pour décrire les opérations visant à promouvoir un commerce équitable Nord-Nord. Ensuite, nous insistons sur l'autonomie relative des mondes sociaux visés par la médiation et expliquons en quoi cette autonomie est source de certaines des difficultés rencontrées par les promoteurs du commerce équitable Nord-Nord.

**Abstract :** In this presentation, I study various attempts of promotion of a North-North fair trade in Brittany, implying to establish some equivalences between fair trade and short food chains and to forge collaborations between actors of the fair trade world and of the agricultural world. I successively draw on two theoretical approaches, each showing one side of the ongoing processes. First, I adopt the Actor-Network Theory concept of mediation to describe the operations managed to promote North-North fair trade. Then, I put the stress on the relative autonomy of the two social worlds that the mediation aims to link and explain why this autonomy causes some of the difficulties that the promoters of a North-North fair trade meet.

Cette recherche a été menée dans le cadre du programme ANR *Agriculture et développement durable*, projet *Collectifs de consommateurs et consommation durable* coordonné par Sophie Dubuisson-Quellier. Pour plus d'informations : <http://www.c3d.cnrs.fr/>

Alors que le terme de commerce équitable avait jusqu'à lors été utilisé pour décrire des relations établies entre des groupements de producteurs des pays du Sud et des consommateurs des pays du Nord, les revendications portant sur l'établissement d'un « commerce équitable local » ou d'un « commerce équitable Nord-Nord » se sont multipliées en France à partir du milieu des années 2000. A titre d'illustration, nous pouvons faire référence à l'action du groupe de travail « Commerce équitable, économie solidaire et sociale » du Parti communiste français qui interpelle la grande distribution sur le caractère inéquitable des relations commerciales qu'elle entretient avec les producteurs de fruits et de légumes français, ou à celle du syndicat agricole Coordination rurale qui revendique le paiement d'un « prix juste » pour un « lait équitable ».

De telles initiatives témoignent du succès actuel de la thématique du commerce équitable. Elles montrent sa capacité à susciter l'inscription de nouvelles questions à l'agenda public ou, tout au moins, à formuler des questions anciennes dans des termes renouvelés (Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008). Pour autant, il ne faudrait pas voir dans cette extension du projet du commerce équitable aux relations Nord-Nord le simple résultat de la progressive diffusion de l'idée de commerce équitable dans l'espace public. Cette diffusion est une condition nécessaire, mais elle est non suffisante. Pour s'en convaincre, il suffit peut-être de souligner que la principale organisation française de certification du commerce équitable, Max Havelaar France, continue à plaider pour une définition exclusivement tournée vers les producteurs des pays du Sud.

Plutôt que de raisonner en termes de diffusion, il nous semble alors nécessaire d'observer de plus près les opérations par lesquelles est faite la promotion de la thématique du commerce équitable Nord-Nord et des pratiques pouvant s'y rattacher. Dans cette communication, nous allons en retracer plusieurs, que nous avons observées en Bretagne dans le cadre d'une enquête de terrain menée depuis le début de l'année 2006, couplant une analyse qualitative de documents, une observation directe et la conduite d'une quinzaine d'entretiens semi-directifs (partie 1). Dans la plupart des situations observées, la mise en avant d'un commerce équitable Nord-Nord est inspirée par des expériences existantes de commercialisation de produits agricoles en circuits courts et implique de tisser des collaborations entre des acteurs issus pour partie du commerce équitable, pour partie du monde agricole. Ces situations sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles permettent de travailler sur les alliances et les coopérations qui se nouent entre organisations du mouvement social (Agrikoliansky, Fillieule et Mayer, 2005 ; Mathieu, 2001 ; McAdam, Tarrow et Tilly, 2001). Surtout, nous verrons

qu'elles sont particulièrement révélatrices pour notre objet, qu'il s'agisse de saisir les opérations par lesquelles se fait concrètement la promotion d'un commerce équitable Nord-Nord (partie 2) ou de comprendre les raisons pour lesquelles ces opérations ne sont pas toujours couronnées de succès (partie 3).

## **1. La difficile promotion d'un commerce équitable Nord-Nord en Bretagne**

### *Des tentatives de collaboration entre acteurs du commerce équitable et acteurs du monde agricole*

Ingalan est une association créée en 2004 par une dizaine de militants bretons du commerce équitable. Son principal objectif est de soutenir la création d'emplois dans ce secteur et d'améliorer la coordination entre ses acteurs. A cet égard, une des premières actions d'Ingalan a été de fonder Breizh Ha Reizh, une fédération visant à rassembler tous les acteurs bretons du commerce équitable. Cette fédération comprend aujourd'hui une trentaine de membres, qui sont généralement des importateurs, des distributeurs et/ou des détaillants.

Les militants d'Ingalan et de Breizh Ha Reizh affirment régulièrement leur différence par rapport à ce qu'ils nomment volontiers la « conception officielle du commerce équitable ». Leur démarche se distingue effectivement de celle de Max Havelaar en ce qu'elle s'oppose fermement à la commercialisation en grande distribution des produits issus du commerce équitable. Ils critiquent également le fonctionnement du réseau de boutiques Artisans du Monde en raison du travail bénévole qui s'y exerce. Les membres de Breizh Ha Reizh, qui sont généralement des professionnels s'efforçant de vivre de leur activité commerciale, perçoivent le bénévolat comme une source de concurrence déloyale et comme une entrave à l'établissement d'une relation équitable jusqu'au bout de la chaîne de commercialisation. Enfin, une troisième spécificité d'Ingalan et de Breizh Ha Reizh est de clairement plaider pour une définition du commerce équitable ouverte aux relations avec les producteurs des pays du Nord.

En 2005, Ingalan a initié la création d'un Collectif rassemblant, outre des membres de Breizh Ha Reizh, trois acteurs importants du monde agricole breton : la Fédération des CIVAM de Bretagne, le GAB du Morbihan et la Confédération paysanne du Morbihan. Au sein de ce collectif, des discussions ont été engagées pour l'élaboration d'une « Charte du commerce équitable local en Bretagne » devant déboucher sur la production d'un identifiant permettant de distinguer les organisations et les produits associés à cette démarche. La même année,

Ingalan a fait appel à un étudiant de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers pour un stage de fin d'étude consistant à repérer les initiatives bretonnes de commercialisation pouvant relever du commerce équitable. Ce travail a permis la rédaction d'un tract identifiant sur la Bretagne une dizaine de démarches de commercialisation en circuits courts. Pour les militants d'Ingalan, les marchés fermiers, les magasins de producteurs et les systèmes de paniers comme les AMAP constituent des modèles d'expériences relevant d'un « commerce équitable local ».

A la même époque, une initiative parallèle était conduite par la Coordination des Associations de Solidarité Internationale de Bretagne. En 2005, la CASI éditait un guide « des acteurs et des pratiques du commerce équitable en Bretagne » recensant une cinquantaine d'organisations, en distinguant clairement les démarches relevant d'un commerce équitable Nord-Sud, celles mêlant le Nord-Nord et le Nord-Sud, et celles s'inscrivant exclusivement dans le Nord-Nord. Dans cette dernière catégorie, il était fait mention de Bro An Are, un magasin de producteurs tenu par une dizaine d'agriculteurs des Mont d'Arrée. Le fait qu'un guide des acteurs du commerce équitable, édité de surcroît par un collectif d'associations de solidarité internationale, fasse référence à ce type de démarches mérite une attention particulière. Un élément important est qu'à l'époque, le président de la CASI était certes un militant de la solidarité internationale, mais aussi à titre professionnel le coordinateur d'une organisation de développement agricole, la Fédération des CIVAM de Bretagne. Il était donc particulièrement capable de porter la thématique du commerce équitable Nord-Nord auprès des acteurs de la solidarité internationale, mais aussi auprès de producteurs engagés en circuits courts. Un des agriculteurs de Bro An Are nous a ainsi expliqué que c'est lors d'une formation organisée en 2002 par la Fédération des CIVAM que lui et ses collègues ont commencé à se questionner sur le lien entre leurs pratiques de vente directe et le commerce équitable.

Un dernier événement nous ramène à Ingalan et Breizh Ha Reizh et déplace les enjeux au niveau national. A la fin de l'année 2004, la fédération Breizh Ha Reizh était conviée aux travaux d'une commission de l'AFNOR chargée de rédiger un « fascicule de documentation » sur le commerce équitable. Dans ce cadre, les représentants de Breizh Ha Reizh ont obtenu que des relations établies avec des producteurs locaux puissent se revendiquer du commerce équitable dès lors que les situations sociales et économiques de ces derniers le justifient. Mais, notamment sous la pression de Max Havelaar France et de la Fédération Artisans du Monde qui voyaient dans d'autres passages du texte le risque d'une définition du commerce équitable

« au rabais », le fascicule n'a pas été validé. Le gouvernement a alors choisi d'emprunter la voie législative et un amendement sur le commerce équitable a été voté dans le cadre de la loi du 5 août 2005 sur les PME. Le texte de l'amendement est court et laisse en suspens beaucoup de questions. Il définit cependant le commerce équitable comme des « échanges de biens et de services entre des pays développés et des producteurs désavantagés situés dans des pays en développement » et ne fait aucune mention de la possibilité d'un commerce équitable Nord-Nord. Face à ce constat, Breizh Ha Reizh et Minga, un réseau national d'acteurs du commerce équitable partageant les positions de la fédération bretonne, ont initié au printemps 2008 une campagne de plaidoyer nommée « Pour un commerce équitable partout ! Changeons la loi ! ». Au moment de lancer la campagne, ils ont obtenu un soutien important. La Confédération paysanne a accepté de cosigner l'appel, ancrant la revendication au-delà des questions internes au monde du commerce équitable.

*Des collaborations qui s'avèrent difficiles à mettre en œuvre*

Toutes ces situations témoignent de la possibilité d'envisager, autour de l'idée de commerce équitable Nord-Nord, des collaborations entre d'une part des acteurs du commerce équitable et d'autre part des acteurs du monde agricole. Pour autant, les difficultés rencontrées ne doivent pas être négligées. Ainsi, le collectif mis en place par Ingalan a rapidement cessé de se réunir et n'est pas parvenu à élaborer la charte et l'identifiant pour lesquels il avait été constitué. De même, alors que Breizh Ha Reizh cherche à rassembler tous les acteurs bretons du commerce équitable, Nord-Nord comme Nord-Sud, il n'a pour l'instant attiré que des organisations dont les activités sont majoritairement tournées vers les pays du Sud. Ce constat se retrouve à l'observation des deux salons « Rencontres du commerce équitable d'ici et d'ailleurs » organisés par Ingalan à Lorient en 2007 et 2008. Ainsi, en dépit d'une communication résolument tournée vers la reconnaissance d'un commerce équitable Nord-Nord, les exposants étaient surtout des commerçants oeuvrant dans un cadre international.

La CASI de Bretagne ne s'est pas non plus imposée comme l'instance motrice de collaborations entre acteurs du commerce équitable et des circuits courts. A partir de 2006, elle est même plutôt devenue le lieu de vifs débats entre les militants bretons du commerce équitable. Ces débats ont porté sur les points de tension précédemment évoqués : vente de produits issus du commerce équitable en grande distribution, présence de bénévoles dans certaines boutiques, reconnaissance d'un commerce équitable Nord-Nord. Sur ce dernier point, l'affrontement le plus frontal a opposé les militants de Breizh Ha Reizh et ceux de Max Havelaar Bretagne. Alors que les premiers défendent une définition ouverte du commerce

équitable, les seconds entendent accorder la priorité aux producteurs marginalisés des pays du Sud et expliquent que la défense des agriculteurs ou des artisans du Nord relève d'autres missions et d'autres organisations que celles du commerce équitable. Paradoxalement, alors que les agriculteurs bretons étaient directement concernés par les questions posées, ils n'ont pas pris part à la controverse. Au final, les débats engagés ont plus renfermé les discussions sur des enjeux internes au monde du commerce équitable qu'ils ne les ont ouvertes vers l'extérieur.

La campagne « Pour un commerce équitable partout ! » n'a non plus totalement atteint ses objectifs. Certes, elle a permis à Ingalan et Breizh Ha Reizh d'accroître considérablement leur visibilité parmi les acteurs français du commerce équitable. En revanche, la résonance de la campagne dans le monde agricole français a été minime, y compris parmi les adhérents de la Confédération paysanne. Il faut dire que l'implication du syndicat s'est limitée à la signature nationale de la campagne et à la constitution d'un éphémère groupe de travail. D'où le désarroi de ce militant actif de Breizh Ha Reizh : « La campagne a fait un flop. Mais pour moi, à la Conf' qui s'est ramassée aux dernières élections, ils ont eu ce qu'ils méritent. Ils ont devant eux un vecteur extraordinaire : le commerce équitable, pour eux, c'est de l'or en barre ! Revendiquer politiquement, aller devant la loi, mettre le paquet là dessus, cela aurait à mon avis des conséquences syndicales phénoménales. Et il a fallu vraiment faire des pieds et des mains pour qu'au niveau national ils décident de prendre position, de donner un peu de temps à ça. (...) Je n'arrêtais pas de dire à l'animateur départemental, bon sang allez-y, montez au créneau, ça vous appartient. Et ça ne bougeait pas... » (H., entretien, 27 mars 2008)

## **2. La promotion d'un commerce équitable Nord-Nord comme tentatives de médiation entre le commerce équitable et les circuits courts**

Ces situations de promotion d'un commerce équitable Nord-Nord sont diverses et sont le fruit d'histoires singulières que nous n'avons pu qu'effleurer. Dans la suite de cette communication, nous n'ambitionnons d'ailleurs pas de rendre compte de l'ensemble des mécanismes et processus à l'œuvre dans chacune d'entre elles. Nous souhaitons en revanche mettre en avant deux logiques qui traversent profondément toutes ces situations et que nous avons également observées dans un travail complémentaire consacré à la promotion d'un commerce équitable Nord-Nord dans le mouvement Artisans du Monde (Le Velly et Gallerand, 2008).

Cette partie est consacrée à la première de ces deux logiques. Nous pensons qu'il est intéressant de décrire les démarches observées comme des tentatives de médiation. Nous nous inspirons sur ce point d'outils théoriques développés en sociologie des sciences par ce qu'il est convenu de nommer l'*Actor-Network Theory* ou la Sociologie de la traduction (Akrich, Callon et Latour, 2006). D'autres approches, notamment en termes de cadres de l'action collective (Benford et Snow, 2001), parviendraient sur certains points à des résultats comparables. Pour autant, nous avons choisi d'emprunter les pas de la Sociologie de la traduction qui nous semblent être les plus appropriés pour décrire le commerce équitable Nord-Nord « en train de se faire ».

### *Des opérations de traduction*

Michel Callon (1988) et Bruno Latour (1989) ont proposé de lire la construction des faits scientifiques comme une suite de médiations, c'est à dire comme une suite de mises en relation d'agents humains et non humains générant des réseaux socio-techniques au moins temporairement stabilisés. Au cœur de ce processus, ils ont tout particulièrement insisté sur l'importance des opérations de traduction par lesquelles convergent les points de vue des différentes parties à associer. Sans les traductions, la médiation est impossible ; dès que les traductions sont contestées, la médiation est rompue.

Les situations que nous avons observées se prêtent bien à une analyse dans ces termes. Pour parvenir à associer le commerce équitable et les circuits courts, des efforts sont menés pour formuler des équivalences. Celles-ci portent d'abord sur la situation des producteurs du Nord et du Sud. Reprenant le discours qu'il tient généralement en public, un militant de Breizh Ha Reizh nous expliquait : « Je refuse l'échelle de la misère. (...) C'est vrai que les conditions de vie sont plus dures là-bas. Mais ici un producteur qui est obligé de mettre la clé de son exploitation sous la porte, après trois, quatre ou cinq générations, et qui se tire une balle dans la tête derrière... Je suis glauque, mais on parle souvent du taux de suicide dans le Trégor, dans les Pays de Loire... Elle est où la différence de la misère ici ? » (T., entretien, 27 mars 2006). La traduction se poursuit par l'identification de causes et de responsables communs à la marginalité des producteurs du Sud et du Nord. Sur ce point, sont généralement mises en avant la logique de la mondialisation libérale et les firmes multinationales qui l'incarnent. Enfin, la traduction porte sur les convergences en terme de stratégies et de pratiques. Les militants de Breizh Ha Reizh soulignent que la commercialisation en circuits courts rejoint leur propre rejet de la grande distribution et permet d'établir des relations de partenariats et de prix juste comparables à celles qui existent dans le commerce équitable Nord-Sud.

### *Le rôle des personnes et des objets médiateurs*

Un deuxième réflexe d'analyse inspiré de la Sociologie de la traduction peut s'avérer utile pour restituer les cas observés : il s'agit d'observer non seulement le rôle des personnes mais aussi celui des objets qui interviennent dans la médiation.

L'importance des *brokers*, agissant comme des ponts entre différents sous-espaces du mouvement social, a régulièrement été mise en avant (McAdam, Tarrow et Tilly, 2001 ; Diani et McAdam, 2003). Sans que cela soit une surprise, les situations que nous avons sélectionnées, confirment largement ce fait. Nombre des tentatives de médiation observées supposent l'existence préalable de personnes qui, en raison de leur parcours et de leur position, sont plus capables que d'autres d'entreprendre les traductions nécessaires à la médiation. Le cas le plus exemplaire que nous avons rencontré est sans doute celui du président de la CASI, par ailleurs coordinateur de la Fédération des CIVAM de Bretagne. De la même façon, lorsque le fondateur d'Ingalan se tourne vers un étudiant de l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers pour identifier les expériences de vente en circuits courts qui pourraient être qualifiées de « commerce équitable local », il le fait parce que cet étudiant partage les points de vue d'Ingalan sur le commerce équitable, mais surtout parce qu'il ne connaît pas bien le monde agricole et qu'il a besoin de s'appuyer sur une personne qui possède cette compétence.

Ensuite, il convient de souligner le rôle des objets dans les phénomènes observés. La « charte du commerce équitable local en Bretagne », telle qu'elle avait été envisagée par Ingalan, est un excellent exemple de ce que Susan Star et James Griesemer (1989) appellent un objet frontière, un objet ayant des significations suffisamment malléables pour faire sens auprès de différents acteurs et permettre leur coopération, et de ce que Dominique Vinck (1999) nomme un objet intermédiaire, c'est à dire un objet qui marque la réalisation d'une étape de médiation, stabilisant les relations ainsi établies et permettant d'en produire de nouvelles. La réalisation d'une telle charte aurait ainsi permis d'établir un point de vue commun aux acteurs du commerce équitable et du monde agricole, et d'envisager d'autres médiations débouchant sur la création d'un identifiant distinguant les produits ou les organisations respectueux de cette démarche.

Nous l'avons dit, cette charte n'a jamais vu le jour. Néanmoins, son histoire avortée confirme l'importance du rôle des *brokers*, puisque l'abandon de ce projet est largement corrélé avec le fait qu'Ingalan n'a pas pu embaucher l'étudiant de l'ESA d'Angers qui avait effectué les premières mises en relation avec le monde agricole. En l'absence d'autres personnes

ressources dans l'association, le projet a été suspendu. Trois années plus tard, il n'a toujours pas été repris.

### *La redéfinition des parties associées*

Antoine Hennion (1993) et Bruno Latour (2006) ont insisté sur le fait que la médiation ne relie pas des ensembles sociaux déjà constitués, qui seraient alors les réalités premières de l'analyse, mais que la médiation est l'opération première, par laquelle se constituent des réalités stabilisées. Dans cette communication, spécifiquement dans sa troisième partie, nous n'adoptons pas intégralement ce raisonnement. Pour autant, nous souhaitons montrer que suivre cette piste, même partiellement, a d'importantes vertus heuristiques.

Une médiation réussie entre commerce équitable et circuits courts ne laisse pas ces deux parties inchangées. Précisément, les promoteurs de cette médiation cherchent à redéfinir l'une et l'autre. Pour Ingalan ou Breizh Ha Reizh, penser que le commerce équitable vise les producteurs et les travailleurs du Nord, implique que le sort des employés et des fournisseurs de la grande distribution relève également de ses missions. La promotion d'un commerce équitable Nord-Nord ne peut alors que s'accompagner d'un rejet des circuits de la grande distribution et d'une dénonciation de la stratégie de Max Havelaar à cet égard. De la même façon, lorsque la Fédération des CIVAM de Bretagne défend l'idée d'un commerce équitable Nord-Nord, elle trouve dans cette thématique une opportunité d'inscrire les questions agricoles dans des enjeux de société. Plusieurs des animateurs des CIVAM nous ont ainsi expliqué qu'il s'agit pour eux d'amener les agriculteurs à penser la vente directe non seulement comme une source de valorisation de leurs produits, telle que le présenteraient généralement les conseillers des chambres d'agriculture, mais aussi comme une démarche permettant de réfléchir sur l'équité des relations commerciales, sur la relation aux consommateurs et sur les rapports villes-campagnes.

Ces constats ne sont pas sans rappeler les résultats d'enquêtes récentes portant sur les circonstances dans lesquelles des organisations françaises du mouvement social se sont ou non engagées dans l'altermondialisme (Agrikoliansky, Fillieule et Meyer, 2005 ; Fréour, 2004 ; Joshua et Raison du Cleuzion, 2005). Dans l'introduction de l'ouvrage collectif qu'ils ont dirigé, Eric Agrikoliansky, Olivier Fillieule et Nonna Meyer évoquent à ce sujet un effet de champ, au sens où l'entendait Pierre Bourdieu (1984), qui amène les *outsiders* à essayer d'imposer une nouvelle définition des enjeux de leur champ pour contester la position des acteurs dominants. Notre constat est semblable, à une différence de méthode près. Alors que nous parvenons à ce résultat en nous inspirant de la Sociologie de la traduction, les travaux

sur l'altermondialisme posent explicitement le problème en termes d'espaces des mouvements sociaux. Il est pourtant frappant de voir combien cette seconde approche est également pertinente. La promotion d'un commerce équitable Nord-Nord en Bretagne est sensiblement le fait d'organisations dominées dans leurs champs respectifs, qu'il s'agisse de Breizh Ha Reizh en comparaison de la Max Havelaar, de la Confédération paysanne en comparaison de la FNSEA, ou des fédérations de CIVAM en comparaison des chambres d'agriculture. Autant il serait absurde de résumer les engagements des uns et des autres à des effets de champs, autant il apparaît alors douteux d'occulter l'importance des dynamiques propres aux différents espaces sociaux.

### **3. L'autonomie des mondes du commerce équitable et des circuits courts comme source d'entraves à la médiation**

Dans cette troisième partie, nous empruntons cette seconde voie de recherche et mettons en avant une seconde logique qui traverse les situations observées. En proposant d'être attentif à l'autonomie des champs, des espaces ou des mondes sociaux, nous nous inscrivons dans le constat classique en sociologie d'une différenciation de l'espace social en sous-ensembles relativement autonomes, c'est à dire en sous-ensembles structurés autour de rapports d'interdépendance spécifiques et d'enjeux partagés. Lilian Mathieu (2002) a décrit l'autonomie de l'espace des mouvements sociaux et l'existence de sous-ensembles relativement autonomes au sein de cet espace. De notre côté, nous insistons sur cette seconde dimension. Nous restituons alors la difficile promotion d'un commerce équitable Nord-Nord au regard de l'autonomie des deux espaces qu'elle cherche à mettre en relation : d'un côté le monde du commerce équitable, de l'autre celui des circuits courts, deux mondes dont il ne s'agit pas de tracer les frontières mais de constater qu'ils sont effectivement animés par des logiques différentes.

#### *Des enjeux non partagés*

Même dans le contexte de médiation autour du commerce équitable Nord-Nord, les mondes du commerce équitable et des circuits courts conservent des dynamiques propres. Cela transparaît tout particulièrement à chaque fois qu'une question donnée sera jugée essentielle par les uns et peu intéressante par les autres (Bourdieu, 1994).

Nous avons expliqué que la revendication d'un commerce équitable Nord-Nord, telle qu'elle est portée par Breizh Ha Reizh et Ingalan, est associée à une contestation de la stratégie de

Max Havelaar, au regard de la priorité accordée aux producteurs du Sud, mais aussi de la commercialisation en grande distribution. Ces deux questions sont essentielles dans le monde du commerce équitable. Mais, transposées dans celui des circuits courts, elles sont plus sources de circonspections que d'implications. Un animateur des CIVAM de Bretagne nous expliquait qu'en l'état, il est inimaginable pour les producteurs de lait ou de porc de la région de se passer des circuits longs et de la grande distribution. Ensuite, les agriculteurs bretons, y compris ceux qui sont engagés en circuits courts, ne savent généralement pas que penser de ces débats. Du fait de leur absence de fréquentation durable du champ du commerce équitable, ils n'en maîtrisent pas les éléments et se disent désorientés par les arguments contradictoires qu'ils entendent de part et d'autre.

Surtout, les acteurs du monde des circuits courts ne trouvent pas d'intérêt à trancher les débats internes au monde du commerce équitable. Beaucoup des agriculteurs bretons visés par le terme de « commerce équitable local » nous ont ainsi témoigné du décalage qu'ils percevaient entre le caractère très concret de leur action et les « grandes idées politiques » véhiculées par Ingalan. Cela ne signifie pas qu'ils n'ont pas d'intérêt pour les questions politiques. Mais, ce ne sont pas les mêmes débats qui les intéressent. Ce point est confirmé par le témoignage d'un agriculteur, membre d'un magasin de producteurs de la région rennaise et administrateur de la Fédération des CIVAM de Bretagne. De ce fait, il est certainement plus concerné par la question du commerce équitable Nord-Nord que la plupart de ses collègues. Pourtant, voici comment il restitue ses impressions : « On voudrait nous impliquer dans une bagarre pour laquelle on n'est au courant de rien. En allant au colloque organisé par Breizh Ha Reizh, je me suis rendu compte que les gens se bagarraient, parce que certains revendiquaient le Nord-Sud et que d'autres disaient « non, non c'est le Nord-Nord » et traitaient les premiers de néo-colonialistes... (...) Finalement on s'est dit que ça serait bien de faire un rayon de commerce équitable dans notre magasin et c'est là que les ennuis ont commencé. Parce qu'on a commencé à se poser des questions. On se rend compte que c'est la foire d'empoigne dans le système. (...) D'une réunion à l'autre, il nous vient des informations différentes. On ne sait plus du tout. Des fois, on se demande pourquoi on s'emmerde avec ça. » (J., entretien, 6 mars 2006)

#### *Des produits et des projets concurrents*

La mise en œuvre de projets revendiquant l'établissement d'un commerce équitable Nord-Nord amène parfois à faire le constat de situations de concurrence entre des produits locaux et des produits issus du commerce équitable. Ce constat peut être effectué pour la plupart des

produits d'artisanat vendus dans les réseaux de boutiques du commerce équitable (vaisselle, linge de maison, vêtements...) et pour quelques produits alimentaires comme les jus de fruits, les confitures, le vin ou le miel. Ces situations de concurrence sont intéressantes en ce qu'elles impliquent de faire des choix. Faut-il privilégier des produits locaux ou des produits issus du commerce équitable ? Est-il possible d'envisager de les proposer simultanément ? Les situations de concurrence sont alors révélatrices des différences de projets. Face à cette concurrence, les acteurs hiérarchisent différemment les priorités selon qu'ils sont issus du monde commerce équitable et de la solidarité internationale ou de celui des circuits courts et du développement territorial. Certes, des exceptions existent et certains, notamment parmi les militants d'Ingalan et de Breizh Ha Reizh, s'efforcent tant bien que mal de combiner les deux types de projets. Pour autant, l'existence de dynamiques propres aux différents mondes sociaux apparaît de nouveau comme étant la règle.

Une question exemplaire concerne le poids accordé aux enjeux énergétiques et environnementaux. Beaucoup des promoteurs des circuits courts accordent une place importante à cet enjeu. Ils voient dans des démarches comme les AMAP ou les magasins de producteurs des façons de réduire les distances parcourues par les produits et d'aller vers une relocalisation des économies. D'une façon générale, il convient de souligner combien les parties prenantes des circuits courts tendent à postuler un ensemble de vertus associées au caractère local de leur action, vertus qui trouvent très souvent leur contrepartie dans les défauts supposés du global (Hinrichs, 2003 ; DuPuis et Goodman, 2005). En conséquence, beaucoup d'entre eux trouvent absurde de consommer du miel ou du vin des pays du Sud, quand bien même ceux-ci sont issus des circuits du commerce équitable. Très concrètement, si les magasins de producteurs ou les systèmes de paniers proposent fréquemment du café ou du chocolat issus des circuits du commerce équitable, ils n'offrent généralement aucun produit qui entrerait en concurrence avec des produits locaux. Ce choix est compréhensible pour des militants du commerce équitable, mais ces derniers n'iraient pas jusqu'à le reproduire dans leurs propres circuits de commercialisation. La plupart des militants de Max Havelaar et d'Artisans du Monde, issus d'un militantisme de solidarité internationale, tendent à accorder une importante première au développement des groupements de producteurs partenaires du commerce équitable et n'envisagent pas de restreindre l'importation de certains produits pour des motifs écologiques ou d'autres valeurs associées à la relocalisation de l'économie.

Une seconde différence de projet concerne la nature du développement visé respectivement par les circuits courts et le commerce équitable. L'opération de traduction mettant sur le même plan la solidarité avec les producteurs du Sud et les producteurs du Nord bute sur le sentiment largement partagé que les premiers vivent dans des situations de sous-développement sans communes mesures avec celles des seconds. En conséquence, tant qu'est privilégiée une logique de réduction des écarts de développement, comme c'est généralement le cas dans le monde du commerce équitable, il apparaîtra légitime de continuer à importer du miel du Chiapas, du vin du Chili ou des confitures du Laos. A l'inverse, lorsque les agents s'inscrivent prioritairement dans une démarche de développement territorial, comme par exemple dans les CIVAM, la priorité pour le local pourra se justifier. Privilégier les circuits courts, notamment en milieu rural, est alors un moyen de créer de la valeur ajoutée et de l'emploi sur place, de recréer des commerces de proximité, d'éviter la fermeture d'une école, etc. Le consommateur de ces circuits courts n'est alors pas du tout pensé comme effectuant une bonne action en faveur de producteurs défavorisés au loin, mais comme agissant en faveur d'un développement local dont au final il bénéficie.

Dans ce cas, la démarche poursuivie correspond bien au projet d'une économie morale, au sens restreint que donne Edward Thompson à ce terme (Thompson, 1971, 1993) : il s'agit de refuser une logique marchande contraire au développement ou la survie d'une communauté. Mike Goodman (2004) a particulièrement bien décrit comment ces valeurs d'économie morale peuvent également être présentes dans les circuits du commerce équitable. Par la transmission d'informations sur l'histoire des groupements de producteurs, la reprise de leurs témoignages, l'affichage de leurs photos, l'organisation de leur visite, etc., les promoteurs du commerce équitable essaient de générer le début d'un sentiment de communauté de destins entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord. Pour autant, le travail de comparaison effectué dans les paragraphes précédents suggère qu'une tel sentiment est beaucoup plus immédiat dans un contexte où producteurs et consommateurs partagent effectivement une appartenance territoriale.

## **Conclusion**

Pour conclure et faire clairement écho au thème du colloque, nous pouvons mettre en avant les différents rapports au territoire que nous avons été amenés à considérer au fil de notre présentation. Dans ce travail, le territoire est d'abord un espace pertinent pour l'analyse. Nous avons ainsi pu circonscrire notre étude à la Bretagne, tant les opérateurs des processus décrits

définissent leur action à l'aune de cet espace géographique et interagissant spécifiquement dans ce cadre. Ensuite, dans la description des opérations et des difficultés liées à la promotion d'un commerce équitable Nord-Nord, le rapport au territoire est également central. La revendication d'un commerce équitable Nord-Nord, marquant la convergence entre circuits courts et commerce équitable, passe ainsi par une rupture avec la définition du commerce équitable selon une orientation territoriale spécifique et par l'affirmation d'une conception multi-territoriale du commerce équitable. A l'inverse, la référence aux différences entre territoires joue systématiquement en défaveur de la convergence entre circuits courts et commerce équitable et induit plutôt de privilégier l'une ou l'autre de ces démarches. Cela se vérifie lorsque la partition entre les pays du Nord et les pays du Sud est associée à des niveaux de développement tellement incomparables que la mise en équivalence de la marginalité de leurs producteurs respectifs devient impensable. Cela s'observe également lorsque les circuits courts sont associés aux vertus attribuées aujourd'hui au local, alors que le commerce équitable est entaché de certains vices supposés du global, notamment en matière écologique. Cela se constate enfin lorsqu'il est fait le constat que les consommateurs et les producteurs des circuits courts partagent réellement une appartenance communautaire et territoriale, alors que dans le commerce équitable celle-ci n'est que symboliquement construite et qu'elle est en conséquence de moindre portée.

## **Références**

- Agrikoliansky E., Fillieule O. et Mayer N. (Eds.) (2005), *L'altermondialisme en France. La longue histoire d'une nouvelle cause*, Paris, Flammarion.
- Akrich M., Callon M. et Latour B. (2006), *Sociologie de la traduction, textes fondateurs*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines de Paris.
- Benford R. et Snow D. (2001), « Framing processes and social movements: an overview and assessment », *Annual Review of Sociology*, vol. 26, pp. 611-639.
- Bourdieu P. (1984), *Questions de sociologie*, Paris, Editions de Minuit.
- Bourdieu P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- Callon M. (Ed.) (1988), *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- Diani M. et McAdam D. (Eds.) (2003), *Social movements and networks*, Oxford, Oxford University Press.

- Dubuisson-Quellier S. et Le Velly R. (2008), « Le commerce équitable : enjeux pour le secteur agricole français », in *Déméter 2009. Economies et stratégies agricoles*, Paris, Club Déméter.
- DuPuis M. et Goodman D. (2005), « Should we go home to eat ? : toward a reflexive politics of localism », *Journal of rural studies*, vol. 21, n° 3, pp. 359-371.
- Fréour N. (2004), « Le positionnement distancié de Greenpeace », *Revue française de science politique*, vol. 54, n° 3, pp. 421-443.
- Goodman M.K. (2004), « Reading fair trade : political ecology, imaginary and the moral economy of fair trade foods », *Political geography*, vol. 23, n° 7, pp. 891-915.
- Hennion A. (1993), *La passion musicale. Une sociologie de la médiation*, Paris, Editions Métailié.
- Hinrichs C.C. (2003), « The practice and politics of food system localization », *Journal of rural studies*, vol. 19, n° 1, pp. 33-45.
- Joshua F. et Raison du Cleuzion Y. (2005), « Entre radicalité et apolitisme », in E. Agrikoliansky et I. Sommier (Eds.) *Radiographie du mouvement altermondialiste*, Paris, La dispute, pp. 239-262.
- Latour B. (1989), *La science en action. Introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La découverte.
- Latour B. (2006), *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La découverte.
- Le Velly R. et Gallerand T. (2008), « La promotion d'un commerce équitable Nord-Nord dans le mouvement Artisans du Monde : de l'évidence du projet aux interrogations liées à sa mise en œuvre », *Actes du 3<sup>ème</sup> colloque international sur le commerce équitable*, Montpellier, CIRAD.
- Mathieu L. (2001), *Mobilisations de prostituées*, Paris, Belin.
- Mathieu L. (2002), « Rapport au politique, dimensions cognitives et perspectives pragmatiques dans l'analyse des mouvements sociaux », *Revue française de science politique*, vol. 52, n° 1, pp. 75-100.
- McAdam D., Tarrow S. et Tilly C. (2001), *Dynamics of contention*, New York, Cambridge University Press.

Star S.L. et Griesemer J.R. (1989), « Institutional ecology, “translations” and boundary objects : amateurs and professionals in Berkeley’s Museum of Vertebrate Zoology, 1907-39 », *Social studies of science*, vol. 19, n° 3, pp. 387-420.

Thompson E.P. (1971), « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », *Past and present*, vol. 50, pp. 75-136.

Thompson E.P. (1993), « The moral economy reviewed », in *Customs in common, studies in traditional popular culture*, New York, The New Press.

Vinck D. (1999), « Les objets intermédiaires dans les réseaux de coopération scientifique. Contribution à la prise en compte des objets dans les dynamiques sociales », *Revue française de sociologie*, vol. 40, n° 2, pp. 385-414.